



Direction Générale des Services

DELIBERATION N° CA 16052017-03

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 16 MAI 2017

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu l'avis favorable de la Commission de la Recherche dans sa séance du 2 mai 2017,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 28 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 28 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - ... abstentions

Adopte les statuts de l'Ecole Doctorale Sciences Juridiques et Politiques (changement de nom de l'école doctorale qui devient l'Ecole Doctorale Droit et Science Politique).

Toulouse, le 22 mai 2017

La Présidente de l'université,



Corinne MASCALA